



Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 134 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport expose le projet du Secrétaire général relatif au renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Il examine le rôle du Bureau dans la coordination de l'appui fourni par l'ensemble du système des Nations Unies et la mobilisation du soutien international pour le développement, et la paix et la sécurité de l'Afrique. Le rapport montre que la mission principale du Bureau demeure pertinente et requiert un appui pour répondre aux défis actuels et aux nouvelles possibilités qui ont vu le jour aux niveaux mondial et régional dans les dix dernières années depuis la création du Bureau en 2003. En particulier, le rapport souligne les changements rapides qui ont cours en Afrique ainsi que l'ambitieux programme de transformation régional qui repose sur l'industrialisation, la bonne gouvernance, et la paix et la sécurité en tant que composantes essentielles pour instaurer un continent pacifique, intégré et prospère. Le rapport met en relief le besoin de renforcer le Bureau afin qu'il puisse fournir un meilleur appui aux pays africains. Il souligne également la nécessité de renforcer le Bureau afin qu'il puisse apporter un meilleur soutien à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dont l'importance a été réaffirmée dans le document final de l'évènement spécial visant à assurer le suivi de l'action entreprise en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement convoqué par le Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. À cette fin, le rapport comprend des propositions sur des moyens précis visant à renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin qu'il puisse exécuter son mandat existant et élargi de manière plus efficace.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle et fonctions du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique	3
II. L'Afrique dans un contexte en mutation : tendances, questions et priorités nouvelles	6
III. Renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique	14
IV. Ressources nécessaires	19
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	21
Annexes	
I. Projet de structure organisationnelle et répartition des effectifs pour l'exercice biennal 2014–2015	23
II. Fonctions des nouveaux postes qui seront créés au titre du Sous-programme 1, Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour l'exercice biennal 2014–2015	24
III. Prévisions de dépenses pour les réunions de consultation des parties prenantes	28
IV. Prévisions de dépenses pour les voyages du personnel	29

I. Rôle et fonctions du Bureau du Conseiller special pour l'Afrique

1. À la suite de l'examen et de l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, dans sa résolution 57/7, l'Assemblée générale a mis un terme au Nouvel ordre du jour et fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) soit le cadre de référence dans lequel la communauté internationale concentre ses efforts pour le développement de l'Afrique. Dans sa résolution 57/300, l'Assemblée générale a approuvé la création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et lui a confié le rôle de coordonner l'établissement de rapports et les activités mondiales de soutien au NEPAD. En mai 2003, le Secrétaire général a créé officiellement le Bureau dans sa circulaire ST/SGB/2003/6. Au cours des dix dernières années, le Bureau a exécuté son mandat comme discuté ci-après.

Appuyer l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans leurs délibérations sur l'Afrique

2. Au cours des dix dernières années, le Bureau a fourni un appui technique aux débats de l'Assemblée générale sur l'Afrique et organisé des débats thématiques spéciaux avec les Présidents de l'Assemblée sur des questions critiques importantes pour l'Afrique. Le Bureau a également organisé des réunions de groupes d'experts et des tables rondes pour soutenir les délibérations des États membres sur l'Afrique.

3. En collaboration avec le Conseil économique et social, le Bureau a organisé des manifestations spéciales thématiques dans le cadre du segment de haut niveau du Conseil pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les défis relatifs à la mise en œuvre de certains objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

4. Le Bureau a fourni un appui technique et logistique essentiel à plusieurs conférences mondiales des Nations Unies, y compris le Sommet mondial de 2005, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

5. Le Bureau a assuré le secrétariat pour l'organisation de la manifestation de haut niveau de l'Assemblée générale sur les besoins de développement de l'Afrique, au cours de laquelle une déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique a été adoptée (résolution 63/1 de l'Assemblée générale). Il a également joué un rôle actif en appuyant les pays africains dans leurs consultations et préparatifs en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le Bureau a collaboré avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires régionaux de développement à l'établissement d'un processus préparatoire régional africain qui a fourni un appui à la Commission de l'Union africaine dans la formulation de la déclaration consensuelle africaine pour la Conférence.

6. Le Bureau a aussi coorganisé un débat d'experts de haut niveau en marge de la Conférence qui a fourni une plateforme pour examiner et cerner les possibilités, les

lacunes et les défis associés à la réalisation d'une transition vers une économie verte en Afrique.

Coordonner et guider l'établissement de rapports et d'autres contributions sur l'Afrique

7. Conformément à son mandat, le Bureau a coordonné et guidé l'établissement de trois rapports annuels du Secrétaire général :

a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'appui international;

b) Causes des conflits et promotion de la paix et du développement durables en Afrique;

c) Appui du système des Nations Unies au NEPAD. Le Bureau a fait appel à l'Équipe spéciale interdépartementale/interinstitutions pour l'Afrique qu'il a convoquée de manière ponctuelle pour mobiliser les contributions de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats précis pour l'Afrique, et des États membres, des institutions régionales africaines, de la société civile et du secteur privé.

Coordonner l'Équipe special interdépartementale/interinstitutions pour l'Afrique afin d'assurer une approche cohérente et intégrée de l'appui fourni par le système des Nations Unies à l'Afrique, y compris en veillant au suivi de l'application de tous les documents issus des réunions au sommet et des conférences mondiales qui concernent l'Afrique

8. Le Bureau a également convoqué l'Équipe spéciale interdépartementale/interinstitutions pour l'Afrique afin de faciliter une approche cohérente de l'appui fourni par le système des Nations Unies à l'Afrique. L'Équipe spéciale a joué un rôle important dans la préparation de manifestations d'envergure organisées par le Bureau. Ainsi, elle a travaillé en collaboration avec le Bureau pour assurer une préparation cohérente et coordonnée de la réunion de haut niveau de 2008 sur les besoins de développement de l'Afrique, et de plusieurs réunions de groupes d'experts sur toute une gamme de sujets faisant le lien entre le développement, et la paix et la sécurité. Le Bureau a travaillé de façon étroite avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et a assuré un soutien cohérent en vue de l'élaboration d'une position commune africaine pour la Conférence, et de la participation des pays africains. Une approche semblable a été suivie concernant les délibérations en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Dans le cadre de ces fonctions, le Bureau organise des manifestations annuelles avec la participation de l'Union africaine, du NEPAD et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, et en collaboration étroite avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organisations de femmes, les groupes de jeunes et la diaspora africaine.

Établir des rapports sur des questions revêtant une importance cruciale pour l'Afrique, en particulier les questions connexes de la paix et du développement

9. Le Bureau a établi et produit un certain nombre de rapports novateurs et prometteurs sur un éventail de sujets revêtant une importance cruciale pour l'Afrique qui examinent le lien entre le développement, et la paix et la sécurité, y compris certains thèmes tels que la gestion de la diversité en Afrique, dont les résultats et recommandations ont été intégrés au huitième Forum sur la gouvernance en Afrique en octobre 2012; un rapport sur la diversification économique; un rapport sur la microfinance en Afrique; des rapports sur les liens entre l'Afrique et les nouveaux partenariats pour le développement; le rapport *Africa's Decade of Change – Reflections on 10 Years of NEPAD*; et un rapport sur les ressources naturelles, les changements climatiques et les conflits : protéger les ressources naturelles de l'Afrique à l'appui d'une paix et d'un développement durables. Le Bureau a également publié des fiches d'information sur des questions thématiques d'importance pour l'Afrique, y compris l'aide publique au développement (APD), le commerce; l'investissement étranger direct et le développement des infrastructures.

10. Les résultats de ces rapports ont été communiqués aux États membres au cours de séances d'information périodiques du Bureau tenues au Siège avec les États membres.

Coordonner l'action mondiale de soutien au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

11. Le Bureau a été un défenseur important du développement de l'Afrique au niveau mondial. Par le biais de ses travaux en matière de politique et d'analyse, et de ses pouvoirs de mobilisation, le Bureau s'est employé à faire mieux comprendre les enjeux et progrès particuliers du développement de l'Afrique dans la réalisation de ses engagements, et a plaidé en faveur d'un renforcement du soutien de la communauté internationale pour compléter les efforts déployés aux niveaux national et régional.

12. Le Bureau a établi des partenariats avec le secteur privé et les organisations de la société civile, y compris la diaspora africaine, et a mobilisé leurs ressources pour défendre les intérêts de l'Afrique. En collaboration avec le groupe « Africa Investor », le Bureau a cherché à rehausser la visibilité du continent en tant que destination d'investissement par le biais de l'organisation du Sommet annuel de l'Africa Investor sur les investissements institutionnels à l'intention des dirigeants d'entreprise à New York, en marge du débat de haut niveau de l'Assemblée générale. Le Bureau a également pris part à des réunions régionales telles que le Sommet de l'Union africaine, la réunion du Comité directeur du NEPAD, le Forum d'évaluation intra-africaine, la Conférence annuelle conjointe de la Commission de l'Union africaine/CEA des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, et d'autres réunions mondiales importantes pour promouvoir les priorités africaines, associer des parties prenantes importantes, et prôner et mobiliser un soutien accru pour le développement de l'Afrique.

13. En outre, en tant que coorganisateur de longue date de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Bureau a contribué activement à promouvoir un partenariat pour le développement de l'Afrique avec le Gouvernement japonais. Dans le cadre de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Bureau a exercé des fonctions de conseil et de promotion importantes afin de veiller à ce que les intérêts de l'Afrique, tels qu'embrassés par la Commission de l'Union africaine, soient pleinement pris en compte dans les documents issus de la Conférence, la Déclaration de Yokohama de 2013 et le Plan d'action de Yokohama pour la période 2013–2017. Lors de la Conférence, le Bureau a également organisé une séance thématique sur le programme de développement pour l'après-2015, présidée par le Secrétaire général.

II. L'Afrique dans un contexte en mutation : tendances, questions et priorités nouvelles

14. De nouvelles possibilités se sont présentées et des défis émergents ont vu le jour pour l'Afrique depuis la création du Bureau il y a dix ans. L'Afrique connaît une transformation phénoménale, caractérisée par des changements sociaux, politiques et économiques considérables. À la lumière de ces nouvelles possibilités et de ces défis émergents aux niveaux mondial et régional, il est essentiel d'élargir les fonctions du Bureau, de renforcer ses activités et d'intensifier sa participation afin de répondre de manière plus efficace aux besoins des pays africains.

Progrès et défis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

15. Le NEPAD a fourni un large cadre d'orientation pour le développement de l'Afrique et a aidé à axer les efforts de développement régional et national sur les priorités sectorielles clés nécessaires au développement économique et social. Il a dirigé le développement de cadres stratégiques dans des domaines tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, les infrastructures, la gouvernance et la santé. Il a également catalysé les efforts des dirigeants africains vers des réformes économiques et politiques qui ont fourni un socle solide pour le progrès.

16. Lors de la création du Bureau, le continent africain accusait un retard à maints égards. Grâce à l'appui du Bureau et d'autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies, l'Afrique vit actuellement une transformation sans précédent. Le continent déborde d'optimisme à la suite de sa meilleure décennie économique depuis l'indépendance (2001–2011). L'Afrique a réussi à maintenir une croissance élevée au cours d'une période prolongée, ayant enregistré une croissance annuelle moyenne du produit intérieur brut d'environ 5,6 %. Le continent a en outre tiré avantage d'une démocratie et d'une gouvernance renforcées ainsi que de l'institutionnalisation d'une solide architecture de paix et de sécurité. Le nombre de conflits en Afrique a diminué de manière considérable depuis les années 90 et le début des années 2000. Alors que 55 % des conflits mondiaux se déroulaient en Afrique en 2002, le pourcentage avait chuté à 24 % en 2011.¹ En ce qui concerne la

¹ Commission économique pour l'Afrique et Organisation de coopération et de développement économiques, *Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique : promesses et résultats*, 2012.

gouvernance, les élections multipartites ont été institutionnalisées depuis les années 1990 et représentent une tendance positive vers la consolidation de la démocratie.

17. Plus récemment, à l'approche de la date butoir de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du début des négociations sur l'établissement d'un programme de développement pour l'après-2015, l'Union africaine est devenue plus proactive et ferme dans le suivi du programme de développement de l'Afrique. En 2010, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, la successeure de l'Organisation de l'unité africaine, a intégré le NEPAD dans les structures de la Commission de l'Union africaine et transformé le secrétariat du NEPAD qui est devenu l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD). L'intégration de l'Agence du NEPAD dans les structures et les mécanismes de la Commission de l'Union africaine a donné une impulsion renouvelée à la mise en œuvre du NEPAD et a permis, concurremment, d'élargir la portée des activités requises pour appuyer sa mise en œuvre en raison de sa corrélation avec un nombre important d'activités de l'Union africaine. Au cours de la dernière décennie, le NEPAD est devenu le point focal de ralliement pour le soutien international au développement de l'Afrique et le socle d'un nouveau partenariat pour le développement avec le continent.

18. Malgré ces progrès, l'Afrique continue de faire face à un certain nombre de difficultés. Tous n'ont pas tiré profit des taux de croissance économique élevés. L'Afrique n'a pas connu de création d'emplois significative ou de réduction considérable de la pauvreté en raison, en partie, de la nature de cette croissance, fondée largement sur l'extraction et l'exportation de matières premières. En outre, l'inégalité des revenus s'est accrue à un niveau alarmant, augmentant ainsi les tensions et le risque de conflit social. Les problèmes en matière de paix et de sécurité persistent également, y compris les tâches urgentes de rétablir la paix et la stabilité dans les pays en situation de conflit, d'appuyer les opérations de reconstruction et de consolidation de la paix après un conflit dans les pays sortant d'un conflit, et de soutenir les pays dans le processus ardu de transition vers la démocratie. Par ailleurs, la mise en œuvre des programmes du NEPAD a été lente en raison de l'insuffisance des moyens, en particulier dans les régions touchées par les conflits.

19. Le cadre stratégique à moyen terme de l'Union africaine, adopté en mai 2013 à la session extraordinaire du Sommet de l'Union africaine pour célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine, reconnaît l'importance de tirer avantage des possibilités, notamment en utilisant la croissance économique élevée comme un levier pour promouvoir une transformation structurelle et implanter une culture de paix. De même, le cadre stratégique du NEPAD pour la période 2014–2017 met en relief une nouvelle orientation stratégique pour la promotion du programme de transformation de l'Afrique au moyen de la mise en œuvre effective de ses projets phares, dont le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, et met l'accent sur l'industrialisation en tant que moteur de croissance, en insistant tout particulièrement sur l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes pour renforcer la dimension sociale du développement.

20. De même, dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine, les dirigeants africains ont réaffirmé leur engagement à la vision d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée et gérée par ses citoyens et représentant une force dynamique sur l'échiquier mondial, et se sont engagés à mettre au point un programme continental à long terme pour les cinquante prochaines années en vue d'instaurer une Afrique prospère et unifiée.

21. Outre le soutien fourni par les partenaires traditionnels de développement, les pays africains ont établi, ces dernières années, des partenariats avec un large éventail de pays, en particulier les pays du Sud. Attirés largement par l'abondance de ressources naturelles du continent, et par sa classe moyenne en pleine expansion et son urbanisation rapide, ces pays ont intensifié leur association avec l'Afrique. Au vu de leur poids et de leur participation économiques de plus en plus importante dans la production et les échanges commerciaux mondiaux, les pays du Sud sont devenus des sources importantes d'APD, d'échanges commerciaux et d'investissement étranger direct pour l'Afrique. L'Union africaine a cherché à tirer profit de ces partenariats pour appuyer le programme de transformation de l'Afrique, et en particulier son industrialisation, afin de créer des emplois décents pour la jeunesse africaine en ébullition.

22. L'Afrique se trouve maintenant à un moment décisif dans sa trajectoire de développement. Compte tenu du potentiel continental sur les plans de la croissance économique, des renforcements institutionnels, de l'éventail de nouveaux partenaires de développement et de l'accent actuel sur un programme de transformation, l'Organisation des Nations Unies doit étendre la portée de son soutien à l'Afrique et accroître son appui à ces circonstances dynamiques en évolution. Elle doit également renforcer son soutien au continent dans ses efforts pour aborder les défis et les possibilités considérables qui l'attendent dans les domaines du développement, et de la paix et la sécurité, y compris résoudre les conflits internes et le fléau croissant du terrorisme; tenter de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement; et aider à définir le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, et veiller par la suite à leur mise en œuvre efficace sur le continent.

23. À la lumière de ces changements importants, de ces défis émergents et de ces nouvelles priorités, il apparaît impérieux et opportun de renforcer le Bureau qui, dans le Secrétariat, est la seule entité spécifiquement chargée d'appuyer l'Afrique, afin d'accroître ses activités et de l'aligner sur les besoins en évolution des pays africains, de l'Union africaine et de l'Agence du NEPAD. Le dixième anniversaire de la création du Bureau, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine, offre une occasion unique d'examiner et d'élargir la portée des activités du Bureau et, partant, de le renforcer.

Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

24. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont fourni un cadre puissant pour s'attaquer à la pauvreté, et ont dynamisé les efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial en vue de promouvoir le développement humain. Les pays africains ont démontré un engagement considérable dans la poursuite des

Objectifs, et ont adopté des stratégies audacieuses et novatrices pour accroître les progrès en vue de leur réalisation. Ainsi, l'Afrique a accompli des progrès louables dans la réalisation de plusieurs des objectifs, notamment en ce qui concerne l'inscription à l'école primaire, l'égalité des sexes, et la lutte contre l'incidence du paludisme et la pandémie de VIH/sida. En dépit de ces avancées, il reste des problèmes à résoudre. Les taux de pauvreté sur le continent demeurent indûment élevés et l'objectif de la sécurité alimentaire est hors de la portée de nombreux pays africains, en particulier en Afrique subsaharienne. Ces problèmes sont exacerbés par une inégalité persistante et par des taux de chômage élevés, en particulier parmi la jeunesse florissante du continent. L'Afrique continue d'accuser des taux élevés de mortalité maternelle et postnatale. En outre, bien que la prévalence des conflits en Afrique ait chuté, des conflits récurrents dans certains pays de la région représentent un défi redoutable pour la réalisation des Objectifs.

25. Compléter les travaux sur les Objectifs sera essentiel pour assurer le bien-être, la dignité et les droits de millions d'Africains piégés dans la pauvreté aujourd'hui, et des générations futures. Malheureusement, si les progrès se poursuivent au rythme actuel, l'Afrique ne sera vraisemblablement pas en mesure de réaliser les Objectifs d'ici à 2015. Dans ce contexte, les efforts doivent être accélérés à cet égard et tous les progrès possibles doivent être accomplis pendant la période restante. Des mesures plus audacieuses doivent être prises, tant par les pays africains que par les partenaires de développement du continent, afin de surmonter les défis et accélérer les progrès au cours des deux prochaines années. Un aspect crucial de cet effort sera la concrétisation par les partenaires de développement de l'Afrique de leurs engagements pris en faveur du continent, en particulier ceux concernant l'aide, le commerce, l'aide pour le commerce, la dette extérieure et le financement. À cette fin, le Bureau devra redoubler ses efforts à promouvoir la réalisation des Objectifs dans les deux années restantes.

26. L'Afrique demeure une priorité importante pour l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général continuera de veiller à ce que l'Organisation rationalise davantage et augmente son soutien à la réalisation des Objectifs en Afrique.

27. Dans le document final de l'évènement spécial visant à assurer le suivi de l'action entreprise en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement convoqué par le Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, les États membres ont promis de renforcer le soutien international au NEPAD. À cette fin, le Bureau doit être renforcé afin de lui permettre de mieux coordonner l'appui fourni par l'ensemble du système des Nations Unies au NEPAD, qui sera crucial pour l'accélération de la réalisation des Objectifs dans l'ensemble du continent. En outre, le Bureau a un rôle important à jouer dans la surveillance et le suivi de l'application de tous les textes issus de réunions au sommet et conférences mondiales qui concernent l'Afrique, y compris la mise œuvre de la suite donnée au Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), la Déclaration de Doha sur le financement du développement de 2008 (résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe), la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique de 2008 (résolution 63/1 de l'Assemblée générale), le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (résolution 63/303 de l'Assemblée générale, annexe) et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe). En outre, le Bureau appuiera les pays africains qui ont lancé leurs plans

d'action prioritaire concernant les objectifs du Millénaire pour le développement afin d'accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs, à la suite de l'introduction du cadre africain de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement par le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, dont le Bureau est membre. Dans le cadre de son rôle de surveillance, le renforcement du Bureau sera important pour lui permettre de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans, et d'appuyer les pays africains dans la mobilisation du soutien international à leurs efforts.

Développement durable et programme de développement pour l'après-2015

28. Conformément à son mandat d'assurer le suivi de l'application de tous les documents issus des réunions au sommet et des conférences mondiales qui concernent l'Afrique, y compris la concrétisation des engagements énoncés dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Bureau continuera de prêter son appui aux pays africains dans les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Dans le document final issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », les États membres ont souligné la priorité clé pour la communauté internationale d'appuyer les efforts de développement durable de l'Afrique. Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies, par le biais du développement durable » (2013), formule des recommandations audacieuses et pratiques qui seront utiles pour relever les défis planétaires actuels, en particulier le nombre de difficultés affligeant l'Afrique. Le rapport définit un programme universel pour éliminer la pauvreté extrême dans toutes ses dimensions, dans le cadre duquel le développement durable joue un rôle pivot, comprenant le développement économique et social ainsi que la durabilité environnementale. Depuis le lancement de leurs négociations par les groupes de travail sur les objectifs de développement durable, les moyens de mise en œuvre et le transfert de technologie, le Bureau a assumé des fonctions de soutien supplémentaires au Groupe africain à New York dans la formulation d'une position commune africaine.

29. L'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 fournit une occasion de consolider les acquis du programme des objectifs du Millénaire pour le développement tout en s'attaquant aux nouveaux défis qui menacent de réduire à néant les gains difficilement obtenus dans les domaines de la sécurité humaine et du développement. Le programme sera tout particulièrement important pour l'Afrique qui fait face à des obstacles considérables dans l'ensemble des trois piliers du développement durable. Dans ce contexte, les besoins et priorités de l'Afrique doivent être pleinement pris en compte dans la formulation du programme de développement pour l'après-2015. Dans le cadre de son mandat de soutien des principales conférences des Nations Unies, le Bureau appuiera les efforts africains visant à réaliser les composantes du rapport du Secrétaire général intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » (résolution [68/202](#) de

l'Assemblée générale), et complètera les efforts de l'Union africaine en vue de la conclusion d'une entente sur le cadre de développement pour l'après-2015.

30. L'Organisation des Nations Unies a travaillé avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement à la tenue d'une série de consultations nationales, régionales et continentales en Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015. À la suite de ces consultations, l'Union africaine a créé un comité de haut niveau de chefs d'État et de gouvernement africains pour mettre au point une position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015. Une fois achevée, cette position commune fournira une contribution importante aux délibérations en cours sur le programme, en particulier au fur et à mesure que les négociations intergouvernementales s'accroissent. Le Bureau et la CEA appuient ces efforts visant à parvenir rapidement à un accord.

31. Jusqu'à présent, les résultats des consultations ont mis en relief l'attention que le programme de développement pour l'après-2015 devrait accorder à la croissance économique partagée et la transformation structurelle en tant qu'éléments principaux du développement durable. Parmi les autres priorités dégagées des consultations figurent l'inclusion sociale, l'équité, et l'importance de l'industrialisation pour la création d'emplois décents, en particulier pour la jeunesse croissante du continent. La paix et la sécurité, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, y compris des mesures anticorruption, ont également été soulignées comme des outils de développement cruciaux pour l'Afrique que le programme de développement pour l'après-2015 devrait prendre en compte en priorité.

32. Parallèlement à ses efforts déployés pour appuyer les préparatifs des pays africains en vue du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable en ce qui concerne leur formulation et la planification de leur future mise en œuvre, le Bureau maintient des relations étroites avec l'Union africaine et la CEA afin d'établir une synergie entre les consultations régionales et mondiales sur le programme de développement pour l'après-2015. En outre, la séance thématique sur le programme de développement pour l'après-2015 organisée par le Bureau à l'occasion de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique tenue en juin 2013 à Yokohama (Japon) a engendré des recommandations utiles pour les travaux sur ce thème. Le Bureau devrait être renforcé afin de pouvoir veiller à ce que les consultations mondiales s'inspirent des résultats des consultations régionales, et promouvoir de manière efficace la prise en compte des priorités de l'Afrique dans le programme final. De même, dès que le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable seront achevés, un Bureau renforcé jouera un rôle clé, par l'entremise de l'Équipe spéciale interdépartementale/interinstitutions pour l'Afrique, dans la coordination du soutien accru que l'ensemble du système des Nations Unies devra fournir pour assurer leur mise en œuvre intégrale et fructueuse en Afrique.

Faire face aux changements climatiques

33. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a reconnu les changements climatiques comme l'un des principaux enjeux planétaires. À la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les États membres ont arrêté un calendrier

définitif en vue de l'adoption d'un successeur au Protocole de Kyoto sur les changements climatiques d'ici à 2015. Le Secrétaire général envisage également de convoquer une réunion au sommet en 2014 afin de mobiliser un appui politique pour l'accord universel sur le climat dans les délais.

34. L'Afrique continue de faire les frais des effets négatifs des changements climatiques, comme en témoignent les phénomènes météorologiques extrêmes sur le continent, y compris les sécheresses, la désertification et les inondations. Ces effets ont mis en péril les conditions de vie de millions d'Africains en raison de l'aggravation de la sécurité alimentaire, des conflits dus à la pénurie de ressources et de l'absence de mesures visant à atténuer les conséquences des changements climatiques et à s'y adapter. Le rapport récent du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat intitulé « Climate change 2013: the Physical Scientific Basis » met en relief les incidences graves des changements climatiques et fournit une preuve scientifique sans équivoque de leurs liens avec les activités humaines. Compte tenu de leurs incidences considérables à l'échelle mondiale, les changements climatiques figurent parmi les priorités essentielles du Secrétaire général et sont considérés comme un impératif de l'actuel Programme d'action pour les cinq prochaines années. L'Organisation des Nations Unies et le reste de la communauté internationale doivent urgemment aider l'Afrique à répondre de manière efficace aux effets des changements climatiques, notamment sous forme de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités. Un Bureau renforcé jouera un rôle clé dans la mobilisation du soutien à cet égard, le suivi des engagements pertinents et l'appui aux processus intergouvernementaux et interinstitutions relatifs aux changements climatiques en Afrique d'une manière permettant de parvenir à une entente en temps utile.

Renforcer le lien entre le développement, et la paix et la sécurité

35. La paix et la sécurité sont mises en relief dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et sont considérées comme des priorités clés par le NEPAD pour parvenir au développement durable. Le continent a réalisé des progrès constants en faveur de la paix et la sécurité en intensifiant la coopération continentale et régionale dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et du mécanisme institutionnalisé pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Les gouvernements africains ont également adopté un certain nombre de positions communes, notamment sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, et sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. De même, l'Union africaine a renforcé sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies dans des secteurs allant des opérations de maintien de la paix et de l'assistance électorale jusqu'à la reconstruction et le développement après un conflit.

36. Ainsi que l'a souligné le Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, vivre à l'abri de la peur, des conflits et de la violence est le droit humain le plus fondamental, et la base essentielle qui permet d'établir des sociétés pacifiques et prospères. Le lien inextricable entre le développement, et la paix et la sécurité a été reconnu par la communauté internationale alors que le monde commence à comprendre qu'il ne peut y avoir de paix sans développement et qu'il ne peut y avoir de développement

sans paix. Les preuves empiriques ont démontré que l'insécurité et la violence ont souvent leurs racines dans la pauvreté, l'injustice et les inégalités. En conséquence, l'établissement de conditions inaltérables pour la paix est essentiel pour le développement durable.

37. Il reste encore beaucoup à faire pour consolider la paix, la sécurité et la stabilité comme fondements du développement. De nombreux facteurs se sont combinés et ont engendré l'instabilité dans plusieurs pays, y compris, pour n'en nommer que quelques-uns, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Guinée-Bissau, le Mali, et la Somalie. Parmi les causes des récents conflits sur le continent figurent les effets de débordement du Printemps arabe en Afrique du Nord, qui a contribué à l'instabilité dans le Sahel; les menaces croissantes posées par le terrorisme; et les cas de conflits et de violence liés à la gouvernance résultant d'élections. La nature multiple de ces conflits et leurs incidences considérables sur le développement socio-économique mettent en relief l'importance de poursuivre une approche intégrée qui reconnaît les interconnexions entre le développement, et la paix et la sécurité en Afrique.

38. Cette approche intégrée doit nécessairement reconnaître que les pays africains se trouvent à différentes étapes de la consolidation de la paix et du développement; en conséquence, ils ont des besoins distincts qui requièrent un soutien international spécifique et ciblé. À cet égard, l'attention ne devrait pas porter uniquement sur les pays en situation de conflit et les pays en situation d'après-conflit, mais également sur les pays relativement stables et ceux qui sont en voie de transition vers la démocratie. Soutenir ces pays sur une gamme de questions, y compris la stabilisation, la réconciliation, la justice transitionnelle, le relèvement rapide et le renforcement des capacités pour la résilience, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, et le renforcement des institutions et de la gouvernance, sera crucial pour parvenir à une paix et un développement durables à l'échelle continentale.

39. Des mesures de promotion de la paix et la sécurité, garantissant notamment le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance politique et économique, la transparence et la responsabilisation, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles, sont essentielles pour préserver les résultats du développement. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs a été un instrument important pour traiter les lacunes dans ces domaines et promouvoir la bonne gouvernance et le développement socioéconomique en Afrique. Il a contribué à renforcer les mécanismes et processus internes de responsabilisation en utilisant une approche participative qui est ouverte à la société civile et au secteur privé.

40. Le cadre stratégique à moyen terme de la Commission de l'Union africaine pour la période 2014–2017 souligne l'importance de veiller à ce que les efforts en faveur de la paix et la sécurité aillent de pair avec ceux déployés en faveur du développement. Afin de démontrer l'importance de prendre en compte ces deux aspects, le Président de la Banque mondiale et le Secrétaire général ont entrepris une mission conjointe dans plusieurs pays africains en mai 2013, y compris la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda, où un certain nombre de projets visant à renforcer le lien entre le développement, et la paix et la sécurité ont été inaugurés. Au cours de la mission, la Banque mondiale a annoncé un milliard de dollars au soutien des infrastructures dans la région, y compris les routes, l'énergie et l'agriculture. Une autre mission conjointe sera menée dans la région du

Sahel, où le Secrétaire général sera accompagné du Président de la Commission de l'Union africaine et du Président de la Banque africaine de développement, dans le cadre d'un effort conjoint visant à résoudre les problèmes de sécurité par l'entremise de possibilités économiques.

41. Au vu de son mandat unique de promouvoir le lien entre le développement, et la paix et la sécurité, le Bureau a un rôle singulier et important à jouer dans le renforcement des interconnexions entre les trois domaines dans ses activités de sensibilisation et d'élaboration de politiques. Son mandat unique lui permet de mettre en lumière les questions cruciales auxquelles sont confrontés les pays africains sortant d'un conflit et d'autres États vulnérables et fragiles sur le continent. Compte tenu de la complexité croissante et de l'imbrication des questions relatives à la paix, à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme, l'Équipe spéciale interdépartementale/interinstitutions pour l'Afrique des Nations Unies, convoquée par le Bureau, assume une plus grande importance en assurant une approche cohérente et coordonnée de l'appui fourni par le système des Nations Unies à l'Afrique, comme l'ont demandé les États membres. Une fois renforcé, le Bureau pourra promouvoir une compréhension et une prise de conscience accrues du lien entre le développement, et la paix et la sécurité en Afrique, et améliorer le soutien international au continent en s'attaquant à ces défis de manière concurrente.

III. Renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

42. À la lumière du contexte mondial et africain en mutation, le temps est venu de renforcer le Bureau afin de lui permettre de répondre de manière efficace aux défis, préoccupations et priorités en constante évolution des pays africains. L'Assemblée générale a reconnu la nécessité d'une approche renforcée pour appuyer l'Afrique et a adopté la résolution [66/293](#) sur l'établissement d'un mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur des besoins de développement de l'Afrique, et mandaté pour mettre en œuvre le mécanisme de suivi confié au Bureau. Au vu de la portée croissante des activités confiées au Bureau, il est impératif de le renforcer afin qu'il puisse les réaliser de manière efficace. Le présent rapport propose un plan concret visant à renforcer le Bureau dans les domaines de travail suivants : l'analyse des politiques; le suivi et la recherche; l'appui intergouvernemental; la sensibilisation et la coordination interinstitutions.

Analyse, suivi et recherche sur les politiques

43. Le mandat du Bureau comprend l'établissement de rapports sur des questions pertinentes touchant l'Afrique, en particulier les questions interdépendantes de la paix, de la sécurité et du développement. À cet égard, le Bureau doit cerner et suivre continuellement les nouvelles questions et tendances et établir des rapports analytiques à l'appui de sa fonction de conseil. Dans le cadre du développement de l'Afrique, le continent fait face à une multitude de nouveaux défis, y compris l'inégalité, l'exclusion sociale, le chômage des jeunes, les changements climatiques et d'autres préoccupations relatives à la durabilité environnementale, et la violence à l'égard des femmes, en particulier la violence sexuelle. Tous ces défis menacent la

paix et la sécurité. Au vu de la portée élargie des défis auxquels l'Afrique est confrontée, les capacités du Bureau doivent être renforcées.

44. En ce qui concerne les partenariats pour le développement africain, le Bureau est déterminé à travailler avec d'autres coorganisateur pour amorcer le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, et veiller à ce qu'au cours des cinq prochaines années, la mise en œuvre des documents complexes et détaillés issus de la cinquième Conférence internationale de Tokyo soit alignée sur les priorités de l'Union africaine et des pays africains.

45. En outre, la pénurie des ressources au niveau international a amené le Bureau à entreprendre des travaux de recherche et d'analyse novateurs sur les grandes lignes de nouveaux partenariats de l'Afrique, en vue de proposer des approches stratégiques pour l'Afrique. Ce travail a été hautement apprécié par les États membres et a renforcé la compréhension des décideurs africains sur la nature de ces partenariats et la manière dont ils peuvent profiter au développement de l'Afrique. Renforcer les capacités des pays africains pour optimiser les avantages de ces partenariats et obtenir des résultats mutuellement avantageux requerra un soutien accru de l'Organisation des Nations Unies, en particulier par l'entremise du travail d'analyse du Bureau et de sa position en tant que voix et contribution clés dans le cadre du dialogue de l'Afrique avec ses nouveaux partenaires de développement.

46. Étant donné l'ampleur de ces tâches, il est vital de renforcer la participation et le soutien du Bureau au processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et aux processus analogues de partenariat pour le développement de l'Afrique, afin d'assurer l'appui à l'Afrique et au NEPAD et de fournir des données de référence importantes au mécanisme de suivi des Nations Unies.

47. De plus, à la suite de la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique de 2008, la décision de l'Assemblée générale de créer le mécanisme de suivi des Nations Unies a élargi la fonction de suivi du Bureau de manière considérable. En réponse à ce mandat, et par suite du rapport complet du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale, le Bureau devra établir un mécanisme de suivi et mener de vastes consultations avec un large éventail de parties prenantes, y compris les pays bénéficiaires, les partenaires de développement traditionnels et nouveaux, le secteur privé, les universités, les médias, les fondations privées et les organisations de la société civile, ainsi que les organisations, départements, fonds et programmes du système des Nations Unies en vue de mobiliser leurs contributions pour la procédure d'examen biennale.

48. En tant que secrétariat du mécanisme de suivi des Nations Unies, le Bureau surveillera tous les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, y compris ceux relatifs à la paix et la sécurité, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Lors de conférences importantes en 2012 et 2013, des donateurs ont promis des ressources pour appuyer la paix et la sécurité, et la reconstruction et le développement après un conflit pour plusieurs pays, dont la République démocratique du Congo, le Mali, la Somalie et la région du Darfour du Soudan. De même, à la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme tenue en mars 2013, les États membres se sont engagés à éliminer et à prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles en promouvant leur pleine participation dans tous les processus de paix et de développement.

49. En raison des ressources en temps et en main-d'œuvre associées à cette opération, il est essentiel que le Bureau renforce ses effectifs actuels en créant de nouveaux postes et d'autres objets de dépenses correspondant à l'expansion globale de ses mandats combinés.

Appui intergouvernemental plus efficace

50. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a mis en relief les défis particuliers et considérables liés à la réalisation du développement durable en Afrique. Au vu de cette réalité, il est vital que le programme de développement pour l'après-2015 prenne en compte les priorités de l'Afrique en matière de développement et, en particulier, ses préoccupations concernant le développement. En tant que seule entité du Secrétariat spécifiquement chargée d'appuyer l'Afrique, le Bureau occupe une position unique pour agir comme une interface des préoccupations et priorités africaines dans les processus interdépartementaux et interinstitutions créés pour appuyer les négociations sur, entre autres, le programme de développement pour l'après-2015, les objectifs de développement durable et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable.

51. Le Bureau agit également comme une voix pour l'Afrique dans les équipes spéciales et les groupes de travail interinstitutions sur la réforme du secteur de la sécurité, les enfants et les conflits armés, les armes de petit calibre, le désarmement, et la démobilisation et la réintégration, qui sont tous pertinents aux efforts en faveur de la paix et la sécurité pour l'après-2015.

52. Les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 ayant commencé et le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable ayant progressé dans ses travaux, le Bureau sera appelé à répondre aux demandes croissantes visant à soutenir la participation et la contribution proactives et significatives des pays africains au processus. Ces demandes seront difficiles à satisfaire en raison de la petite taille du Bureau et de ses ressources humaines et financières limitées. Le Bureau doit renforcer ses capacités afin de pouvoir fournir un appui rapide et efficace aux pays africains dans leurs négociations, y compris par le biais de l'élaboration de notes d'orientation sur des questions en discussion pertinentes et de la préparation de documentation de base pour étayer leurs positions de négociation. À ce titre, le Bureau a besoin de ressources accrues, y compris des administrateurs de rang supérieur, pour fournir un appui analytique, technique et rapide aux pays africains concernant les processus relatifs au programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable.

53. En outre, des ressources accrues permettraient au Bureau de renforcer sa participation aux structures internes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui appuient le programme de développement pour l'après-2015, telles que l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 et l'équipe d'appui technique du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Cet accroissement des ressources sera également important pour permettre au Bureau de veiller à ce que les priorités et préoccupations de l'Afrique soient prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable.

Renforcer la sensibilisation en faveur de l'Afrique

54. Bien que l'Afrique ait réalisé des progrès considérables sur le plan de la croissance économique et amélioré son paysage social et politique, la perception négative du continent a été difficile à surmonter, sapant les efforts visant à mobiliser des investissements accrus en Afrique. La fonction de sensibilisation du Bureau peut et doit être un outil puissant de soutien aux efforts déployés par l'Union africaine pour donner une nouvelle image à l'Afrique à l'échelle du globe. En outre, à titre de président du groupe de sensibilisation et de communication du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, le Bureau est particulièrement bien placé pour coordonner avec d'autres membres du groupe l'élaboration d'une stratégie complète de sensibilisation et de communication pour le continent visant à renforcer l'impact du Programme décennal de renforcement des capacités, qui constitue l'élément central de l'appui fourni par le système des Nations Unies à l'Union africaine.

55. Un groupe de sensibilisation renforcé du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation et de communication efficace pour le continent exigeront un plus grand nombre d'administrateurs au sein du Bureau, dotés d'une expertise dans le domaine des communications.

56. De plus, le Bureau a un rôle crucial à jouer en aidant à promouvoir des partenariats ambitieux et novateurs pour le développement de l'Afrique comprenant le secteur privé, la société civile, les universités et la diaspora africaine. Le Bureau a déjà forgé un partenariat efficace avec « Africa Investor », une organisation comprenant une large coalition d'entreprises africaines et non africaines, afin de faire mieux connaître les possibilités d'investissement en Afrique et de modifier la perception des investisseurs à l'égard du continent en organisant des dialogues de haut niveau sur l'investissement entre les dirigeants africains et des entreprises privées importantes. Le Bureau prêtera son appui au débat thématique de haut niveau sur la promotion de l'investissement en Afrique et exercera son rôle catalyseur dans la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [67/294](#), et apportera son soutien à la mise œuvre de ses résultats. En outre, le Bureau reconnaît le rôle clé joué par les membres de la diaspora africaine dans la promotion de l'Afrique et la mobilisation d'un soutien à son développement, notamment au moyen de transfert de capitaux et de connaissances, et dans l'influence exercée sur les politiques de leurs gouvernements concernant l'Afrique. L'établissement de liens plus solides avec les organisations de la diaspora africaine dans les pays développés représente donc un élément essentiel de la stratégie de sensibilisation du Bureau comme moyen de mobiliser un soutien plus fort et mieux coordonné au développement de l'Afrique.

57. En plus d'établir des liens avec le secteur privé et la diaspora africaine, le Bureau forgera des liens plus étendus avec la société civile, les universités et d'autres parties prenantes de l'Afrique, afin notamment de faciliter leur participation dans la formulation de priorités africaines dans le cadre des processus en cours concernant la paix et la sécurité, le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Les consultations avec la société civile et les universités et leurs contributions ont déjà démontré leur forte influence sur ces processus, et leur importance a été reconnue par les États membres

dans les processus préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et dans son document final dans lequel il a été demandé au Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable de veiller à tenir des consultations approfondies avec ces groupes. Renforcer le Bureau lui permettrait de promouvoir et de faciliter davantage la pleine participation des parties prenantes africaines concernées et l'expertise de la société civile, et des universités et des communautés scientifiques africaines afin de faire en sorte que leurs perspectives et expériences uniques définissent les résultats de ces processus. Ces liens continueraient d'être maintenus en vue de soutenir la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable de l'Afrique.

58. L'établissement de ces divers partenariats nécessitera des capacités en matière de sensibilisation nettement plus étendues que celles dont le Bureau dispose actuellement. Renforcer le Bureau en lui allouant des ressources supplémentaires lui permettrait d'intensifier ses activités existantes à cet égard, et d'aider l'Union africaine, l'Agence du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les communautés économiques régionales à mobiliser des investissements pour leurs initiatives en matière de développement, et de paix et de sécurité.

59. En outre, compte tenu de la coopération croissante entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine des opérations de maintien de la paix, le Bureau a lancé, en 2012, une plateforme de sensibilisation pour appuyer les capacités de l'Afrique dans le domaine de la formation et de la recherche en matière de maintien de la paix, en collaboration avec le Service intégré de formation du Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Ainsi, en novembre 2012, le Bureau et le Service intégré de formation ont organisé une réunion d'information de haut niveau pour le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix au Ghana afin d'appuyer la mobilisation de ressources et l'établissement de partenariats pour les activités du Centre de formation. Les situations récentes au Mali et en République centrafricaine ont mis en relief le besoin de renforcer davantage le soutien des opérations de maintien de la paix en Afrique en veillant tout particulièrement à assurer un financement prévisible et durable en faveur des centres africains de formation au maintien de la paix, des opérations de soutien à la paix pilotées par l'Union africaine et de la Force africaine en attente. Le Bureau pourra, grâce à des ressources supplémentaires, accroître ses activités de sensibilisation avec les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions, et avec les centres africains de formation au maintien de la paix, en vue de soutenir l'Union africaine dans sa quête de rendre pleinement opérationnelles les capacités de sa Force africaine en attente d'ici à 2015.

Améliorer la coordination interinstitutions

60. Un des mandats principaux du Bureau concerne la coordination de l'appui fourni par l'ensemble du système des Nations Unies au NEPAD. Le Bureau s'est acquitté de ce mandat en convoquant l'Équipe spéciale interdépartementale/interinstitutions pour l'Afrique. Ce mécanisme s'est avéré hautement efficace aux fins de l'établissement de rapports. Cette situation mise à part, il a uniquement été possible de recourir à l'Équipe spéciale sur une base ponctuelle.

61. Au vu de la complexité croissante et de l'imbrication des questions relatives à la paix, à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme, l'Équipe spéciale interdépartementale/interinstitutions pour l'Afrique doit être renforcée afin qu'elle puisse assurer une approche cohérente et coordonnée de l'appui fourni par le système des Nations Unies à l'Afrique, comme l'ont demandé les États membres. Au paragraphe 27 de sa résolution 66/287, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire des recommandations à sa soixante-septième session sur différentes manières de renforcer le rôle de l'Équipe spéciale afin qu'elle puisse garantir une cohérence accrue et une approche intégrée du soutien fourni par l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique, y compris en matière de suivi de l'application de tous les textes issus des réunions au sommet et conférences mondiales qui concernent l'Afrique. À cet égard, il est proposé de renforcer davantage l'Équipe spéciale en l'institutionnalisant et en la revitalisant sous la forme d'un sous-groupe au sein du Bureau.

62. En outre, l'établissement du mécanisme de suivi des Nations Unies et la nécessité de mobiliser, aux fins de son examen biennal, les contributions des organismes spécialisés, fonds et programmes du système des Nations Unies, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/293, augmentera les demandes adressées à l'Équipe spéciale de mobiliser et coordonner de manière efficace les contributions, données et renseignements généraux fournis par l'ensemble du système des Nations Unies au mécanisme de suivi.

63. Au vu de ce qui précède, il apparaît important d'institutionnaliser et de revitaliser l'Équipe spéciale en lui allouant des ressources supplémentaires pour renforcer ses capacités. En outre, une Équipe spéciale renforcée pourra assurer une cohérence accrue et une approche plus intégrée du soutien fourni par l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique en vue de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable.

64. Le Bureau a également besoin de ressources supplémentaires pour coordonner le soutien des Nations Unies à la mise œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine et ses programmes sous régionaux. Cette coordination requiert une interaction et une collaboration périodiques avec l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et d'autres organismes des Nations Unies. Elle exige également une association plus robuste avec les communautés économiques régionales pour renforcer les synergies avec le système des Nations Unies. Le Bureau organise une séance d'information annuelle à l'intention des communautés économiques régionales afin de leur permettre de partager leurs travaux entre elles et avec la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies. Cette plateforme des communautés économiques régionales peut être utilisée et renforcée pour appuyer la mise œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine.

IV. Ressources nécessaires

65. Le renforcement du Bureau exigerait un total de 10 nouveaux postes [2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 1 Agent des services généraux (1^{re} classe)], à savoir deux administrateurs de programmes (hors classe) (P-5), deux administrateurs de programmes (P-4), un fonctionnaire des communications (P-4), deux administrateurs de programmes (P-3), un économiste (P-3), un spécialiste des

affaires économiques (P-2) et un assistant principal [Agent des services généraux (1^{re} classe)], au titre du Sous-programme 1, Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique), pour augmenter le Groupe de l'analyse des politiques et du suivi de leur application et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Les nouveaux postes proposés renforceraient les capacités du Bureau à fournir un soutien spécifique aux pays africains dans les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, et à appuyer la mise en œuvre du mécanisme de suivi des Nations Unies et le renforcement de la fonction de coordination interinstitutions et les activités de sensibilisation et de communication du Bureau. Les coûts associés à la création des 10 nouveaux postes s'élèveraient à 4 127 100 dollars pour l'exercice biennal 2014–2015. Les fonctions des 10 postes proposés sont décrites à l'Annexe II du présent rapport.

66. En plus des dépenses relatives aux postes, le Bureau aurait besoin de ressources pour mener des activités relatives au mécanisme de suivi des Nations Unies prescrites par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/293. Cinq réunions consultatives seront organisées. Y prendront part un large éventail de parties prenantes dont les pays bénéficiaires, les partenaires de développement traditionnels et nouveaux, le secteur privé, les universités, les médias, les fondations privées et les organisations de la société civile ainsi que les organisations, départements, fonds et programmes du système des Nations Unies. Les réunions consultatives visent entre autres à mobiliser des contributions de diverses parties prenantes au mécanisme de suivi des Nations Unies, à collecter des données quantitatives et qualitatives pour le rapport du Secrétaire général sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, et à examiner les mécanismes de suivi existants et évaluer leurs points forts et leurs points faibles. Les ressources supplémentaires s'élèveraient à 338 000 dollars pour l'exercice biennal 2014–2015, comme indiqué à l'Annexe III.

67. Le Bureau aurait besoin de ressources pour voyager afin de renforcer ses capacités dans les domaines de la sensibilisation et de la communication par le biais de la participation du Conseiller spécial et de membres du personnel à des réunions régionales et mondiales clés pour nouer le dialogue avec les pays africains et les principaux interlocuteurs associés au développement de l'Afrique afin de mieux faire connaître l'Afrique et de mobiliser le soutien au développement de l'Afrique. Ces réunions comprennent les Conférences ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce, les réunions annuelles de la Banque africaine de développement, les réunions annuelles du Groupe de la Banque mondiale/Fonds monétaire international et les réunions du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La participation du Bureau à de telles réunions devrait amener les États membres à mieux comprendre les défis et les possibilités concernant le développement de l'Afrique, accroître et mieux cibler le soutien à l'Afrique, et renforcer les activités de soutien à l'Union africaine et ses programmes et projets du NEPAD. Ces réunions vont également permettre au Bureau d'informer les États membres des questions actuelles et nouvelles pour l'Afrique et de leurs priorités. Les ressources nécessaires au titre des voyages du personnel s'élèvent à 293 600 dollars pour l'exercice biennal 2014–2015, comme indiqué à l'Annexe IV.

68. En conclusion, les coûts totaux, d'un montant de 4 758 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel), se répartissent comme suit : 4 036 100 dollars au titre du Sous-programme 1, Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique); et 722 600 dollars au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui), dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Résumé des dépenses prévues par chapitre du budget et objet de dépense pour l'exercice biennal 2014–2015

(dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget et objet de dépense</i>	<i>Dépenses supplémentaires pour la période 2014–2015</i>		
	<i>Renouvelable</i>	<i>Non-renouvelable</i>	Total
Chapitre 11			
Postes	3 324 900	–	3 324 900
Experts	338 000	–	338 000
Voyages du personnel	293 600	–	293 600
Services contractuels	42 000	6 000	48 000
Dépenses générales de fonctionnement	7 200	3 000	10 200
Fournitures et accessoires	10 000	–	10 000
Mobilier et matériel	–	11 400	11 400
Sous-total	4 015 700	20 400	4 036 100
Chapitre 29D			
Dépenses générales de fonctionnement	318 000	303 600	621 600
Mobilier et matériel	–	101 000	101 000
Sous-total	318 000	404 600	722 600
Total	4 333 700	425 000	4 758 700

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

69. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver la création de 10 nouveaux postes comprenant 2 postes P-5, 3 postes P-4, 3 postes P-3, 1 poste P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe);

b) Approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 4 036 100 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre du Sous-programme 1, Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de

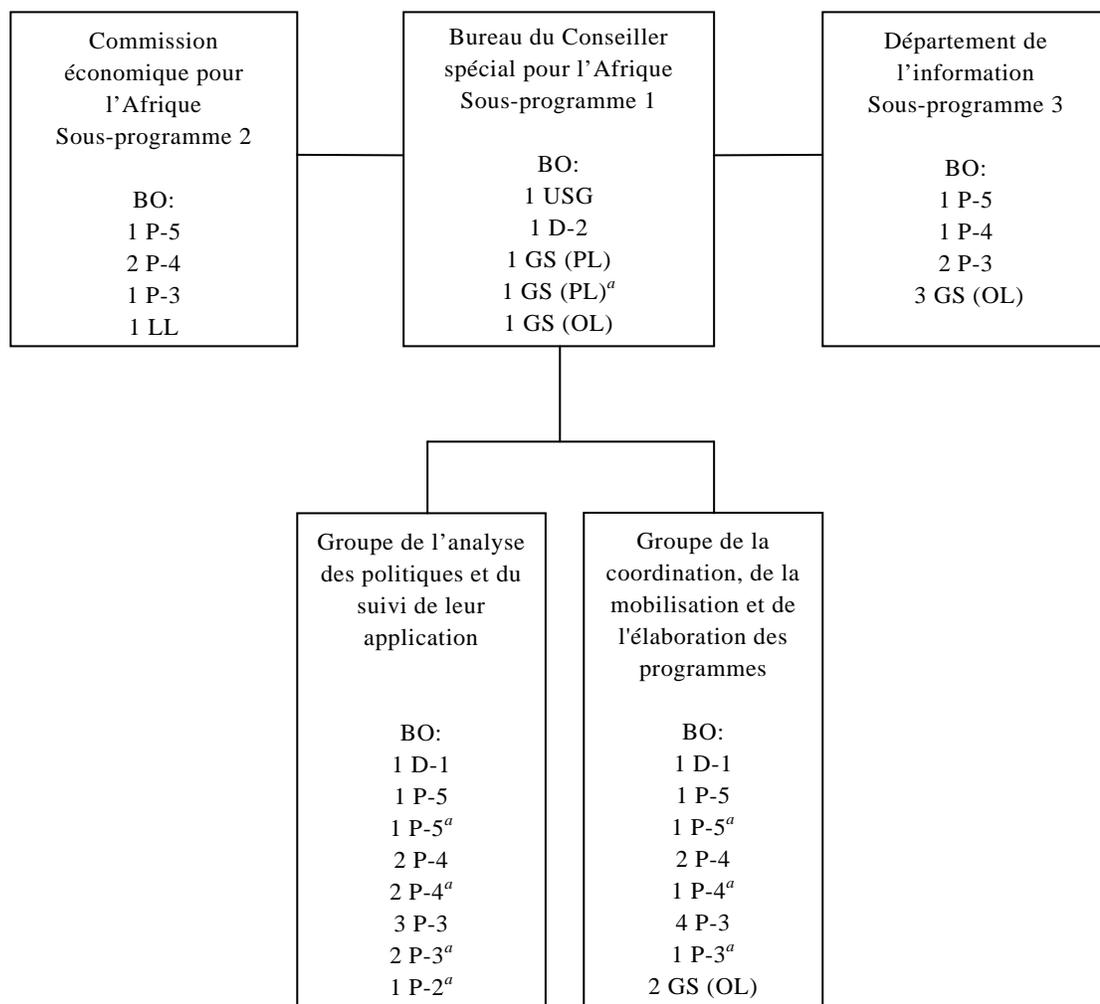
l'Afrique), comprenant 4 015 700 dollars concernant des activités récurrentes, et 20 400 dollars concernant des activités non récurrentes, à imputer sur le fonds de réserve;

c) Approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 722 600 dollars pour l'exercice biennal 2014–2015 au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui), comprenant 318 000 dollars concernant des activités récurrentes, et 404 600 dollars concernant des activités non récurrentes, à imputer sur le fonds de réserve; et

d) Approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 375 100 dollars pour l'exercice biennal 2014–2015 au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), ces montants étant compensés par l'inscription d'une somme égale au titre du chapitre 1 des recettes (recettes provenant des contributions du personnel).

Annexe I

Projet de structure organisationnelle et répartition des effectifs pour l'exercice biennal 2014–2015



Abréviations: AL, agent local; BO, budget ordinaire; G(AC), agent des services généraux (autres classes); G(1eC), agent des services généraux (1^{re} classe); SGA, secrétaire général adjoint.

^a Nouveaux postes.

Annexe II

Fonctions des nouveaux postes qui seront créés au titre du Sous-programme 1, Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pour l'exercice biennal 2014-2015

Administrateur de programmes (hors classe) (P-5)

1. L'Administrateur de programmes (hors classe) (P-5) entreprendrait l'examen de plus de 50 mécanismes de suivi actuellement en place en vue de déterminer leur portée, leurs priorités, leur méthode, leur couverture, leurs points forts et leurs points faibles ainsi que leurs complémentarités possibles avec le mécanisme de suivi des Nations Unies; proposerait la structure et la méthode de travail du mécanisme de suivi sur la base de cet examen; mènerait des consultations avec les États membres, les organisations de la société civile, les fondations privées, les universités et les médias; coordonnerait l'établissement de rapports analytiques pour les réunions de consultation des parties prenantes; coordonnerait, sous la supervision du Directeur et du Chef du Groupe de l'analyse des politiques et du suivi de leur application, l'établissement des rapports du Secrétaire général, y compris sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

Administrateur de programmes (hors classe) (P-5)

2. L'Administrateur de programmes (hors classe) (P-5) coordonnerait, sous la supervision directe du Directeur et du Chef du Groupe de la coordination, de la mobilisation et de l'élaboration des programmes, le travail de l'Équipe spéciale interdépartementale/interinstitutions pour l'Afrique; organiserait des réunions de l'Équipe spéciale; examinerait les engagements multilatéraux en faveur de l'Afrique, y compris tous les cadres bilatéraux et multilatéraux existants entre l'Afrique et les divers partenaires de développement, ainsi que les engagements pris par les fondations privées, les organisations non gouvernementales, les organisations philanthropiques et autres; entreprendrait des consultations avec les États membres, les organisations de la société civile, les fondations privées, les universités et les médias dans les pays donateurs émergents; assurerait un suivi cohérent et coordonné de l'application des textes issus des réunions au sommet et conférences mondiales; coordonnerait et mobiliserait les contributions des organisations, départements, fonds et programmes des Nations Unies; coordonnerait l'appui fourni par le système des Nations Unies à la mise en œuvre du Cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine; apporterait son concours aux rapports analytiques en vue des réunions ainsi qu'aux rapports du Secrétaire général, y compris sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

Administrateur de programmes (P-4)

3. L'Administrateur de programmes (P-4) entreprendrait l'examen des engagements pris par les pays africains; évaluerait les progrès réalisés par les pays africains dans la mise en œuvre de leurs divers engagements, y compris les réformes économiques, les réformes institutionnelles et politiques et la gouvernance

démocratique, et les droits de l'homme, ainsi que les engagements dans différents secteurs, y compris l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'éducation, et ainsi de suite; entreprendrait des consultations avec les États membres, des organisations continentales telles que la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (Agence du NEPAD) et les communautés économiques régionales ainsi qu'avec les organisations de la société civile, les fondations privées, les universités et les médias dans les pays africains; engagerait des consultations avec l'Union africaine; aiderait à l'organisation de réunions de groupes d'experts afin de consulter les partenaires; apporterait son concours aux rapports analytiques en vue des réunions ainsi qu'aux rapports du Secrétaire général, y compris sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

Administrateur de programmes (P-4)

4. L'Administrateur de programmes (P-4) surveillerait et examinerait le rôle croissant des nouveaux partenaires de développement en Afrique, y compris le Brésil, la Chine, les États du Golfe, l'Inde, la République de Corée, la Turquie et d'autres; examinerait les cadres stratégiques existants qui sous-tendent l'association de ces acteurs avec l'Afrique; examinerait et suivrait la concrétisation des engagements pris par ces partenaires en faveur du développement de l'Afrique et examinerait les grandes lignes de leur association avec les pays africains, y compris dans des secteurs tels que le commerce international, l'aide pour le commerce, la dette extérieure, l'aide publique au développement, et l'investissement étranger direct; apporterait son concours aux rapports analytiques en vue des réunions ainsi qu'aux rapports du Secrétaire général, y compris sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

Fonctionnaire des communications (P-4)

5. Le Fonctionnaire des communications (P-4) dirigerait les communications et les activités de sensibilisation; élaborerait, piloterait et produirait une stratégie de communication et de sensibilisation du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique sur la base de résultats mesurables et veillerait à l'établissement de procédures de contrôle, d'évaluation et d'établissement de rapports efficaces; établirait des rapports de communication et de sensibilisation, et des lettres d'information sous forme imprimée et électronique; appuierait le Bureau en coordonnant son rôle d'organisateur du groupe de mobilisation et de communication au sein du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique; assurerait la liaison avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et d'autres partenaires pour élaborer des messages de sensibilisation et les diffuser; mettrait au point, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD, le Département de l'information et d'autres, une plateforme de communication pour mieux faire connaître les questions de développement de l'Afrique; élaborerait des messages ou du matériel de sensibilisation tels que des exposés, des notes d'orientation, etc., fondés sur des éléments concrets, en consultation avec le Directeur du Bureau et le Chef du Groupe de l'analyse des politiques et du suivi de leur application; alimenterait le site Internet, élaborerait des contenus qui y seraient affichés et en assurerait la mise à jour; et établirait et

maintiendrait des contacts avec les organisations non gouvernementales et les organisations de la diaspora travaillant sur les questions du développement, et de la paix et la sécurité en Afrique.

Administrateur de programmes (P-3)

6. L'Administrateur de programmes (P-3) fournirait un soutien en menant des consultations avec les États membres, y compris les pays africains, les partenaires de développement, les nouveaux partenaires de développement, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les organisations philanthropiques, les fondations privées ainsi que les organisations, départements, fonds et organismes du système des Nations Unies, y compris les Institutions de Bretton Woods, et d'autres organisations multilatérales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque africaine de développement; fournirait un soutien en mobilisant l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies au mécanisme de suivi des Nations Unies; fournirait un soutien à la coordination de l'appui fourni par le système des Nations Unies à la mise en œuvre du Cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine; et apporterait son concours aux rapports en vue des réunions de consultation.

Administrateur de programmes (P-3)

7. L'Administrateur de programmes (P-3) fournirait un soutien à l'organisation des réunions de l'Équipe spéciale interdépartementale/interinstitutions pour l'Afrique; assurerait un suivi cohérent et coordonné de l'application des textes issus des réunions au sommet et conférences mondiales qui concernent l'Afrique, en particulier la mise en œuvre des engagements énoncés dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; fournirait un soutien logistique et technique au travail de l'Équipe spéciale interdépartementale/interinstitutions pour l'Afrique et l'appuierait; établirait et maintiendrait des contacts réguliers avec les membres de l'Équipe spéciale pour se tenir au fait de leur travail; fournirait un soutien à la coordination de l'appui apporté par le système des Nations Unies à la mise en œuvre du Cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine; et apporterait son concours aux rapports en vue des réunions de consultation.

Économiste (P-3)

8. L'Économiste (P-3) fournirait son assistance à la mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation et à l'établissement de procédures de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports efficaces; établirait des notes d'orientation en mettant en relief les enjeux; élaborerait des recommandations de politique générale décrivant les tendances de pointe principales concernant les questions de développement, et de paix et de sécurité en Afrique, en particulier dans le cadre de l'initiative sur les changements climatiques; surveillerait les principales questions relatives au commerce et au développement dans le contexte de l'Afrique; appuierait l'association du Bureau avec le Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et fournirait un soutien technique à la participation du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique aux organes intergouvernementaux de la CNUCED et du Conseil du commerce et du développement; fournirait un soutien technique et logistique à la préparation de la

Semaine Afrique-NEPAD en marge des sessions de l'Assemblée générale; appuierait le Chef du Groupe de l'analyse des politiques et du suivi de leur application dans le suivi des travaux du Conseil économique et social et veillerait à la prise en compte des priorités de l'Afrique; aiderait, en collaboration avec le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination à cerner les thèmes africains spécifiques en vue du débat général du Conseil; et identifierait des experts africains pour les tables rondes relatives à l'Afrique.

Spécialiste auxiliaire des affaires économiques (P-2)

9. Le Spécialiste auxiliaire des affaires économiques (P-2) fournirait un soutien au suivi et à la mise en œuvre des engagements énoncés dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; compilerait et rassemblerait des données exactes et fiables pour le mécanisme de suivi des Nations Unies; développerait une base de données complète de tous les secteurs qui seront couverts par le mécanisme de suivi des Nations Unies et tiendrait la base de données à jour de manière périodique; établirait des annexes statistiques aux rapports; surveillerait la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique; et assurerait la liaison avec les organisations internationales et régionales concernées pour valider l'exactitude des données.

Assistant principal [agent des services généraux (1^{re} classe)]

10. L'Assistant principal [agent des services généraux (1^{re} classe)] fournirait un soutien technique à la gestion des priorités, des calendriers, des communications et du travail du Conseiller spécial pour l'Afrique; coordonnerait et suivrait les activités et les procédures de travail; jouerait un rôle de liaison entre les superviseurs et les cadres supérieurs; établirait des réponses ou des projets de réponse à la correspondance et aux communications; superviserait le travail du personnel de soutien et le formerait; organiserait des réceptions et des réunions officielles; et exercerait des fonctions de contrôle de la qualité de tous les documents sortants.

Annexe III

Prévisions de dépenses pour les réunions de consultation des parties prenantes

<i>Partie prenante</i>	<i>Nombre d'experts participants</i>	<i>Durée (jours)</i>	<i>Lieu</i>	<i>(dollars des États-Unis)</i>			Total
				<i>Billets d'avion</i>	<i>Indemnité journalière de subsistance</i>	<i>Faux frais au départ et à l'arrivée</i>	
Organisations régionales et internationales	18	3	New York	56 000	20 412	3 636	80 048
Partenaires de développement traditionnels	16	3	Paris	48 000	18 288	1 216	67 504
Pays africains	15	3	Addis-Abeba	45 000	14 715	1 140	60 855
Nouveaux partenaires	15	3	Doha	45 000	18 405	1 140	64 545
Organisations de la société civile	15	3	New York	45 000	17 010	3 030	65 040
Total				239 000	88 830	10 162	337 992

Annexe IV

Prévisions de dépenses pour les voyages du personnel

Titre de la réunion	Jours	Lieu	Personnel	Billets d'avion	Indemnité journalière de subsistance	Faux frais au départ et à l'arrivée	Total
				(dollars des États-Unis)			
Forum sur la coopération sino-africaine, juillet 2015	3	Beijing	3	27 570	2 502	606	30 678
Sommet Afrique-Amérique du Sud, juin 2015	3	Rio de Janeiro (Brésil)	2	18 160	1 578	404	20 142
Sommet du Groupe du BRICS, juin 2014	3	Moscou	2	13 640	2 850	404	16 894
Examen ministériel du Sommet sur la coopération Afrique-Turquie, juin 2014	3	Abuja	2	16 080	1 682	404	18 166
Sommet sur la coopération Afrique-Turquie, décembre 2015	3	Istanbul (Turquie)	2	15 620	1 800	404	17 824
Conférence ministérielle de l'OMC, octobre 2015	3	Hong Kong (Chine)	3	31 350	3 537	606	35 493
Examen global de l'Aide pour le commerce de l'OMC, juillet 2015	3	Genève	2	3 080	2 388	404	5 872
Sommet République de Corée-Afrique, octobre 2014	3	Séoul	2	22 040	2 466	404	24 910
Réunion annuelle du Groupe de la Banque mondiale/FMI, avril 2014	5	Washington, D.C.	2	1 700	3 630	404	5 734
Réunion annuelle du Groupe de la Banque mondiale/FMI, avril 2015	5	Washington, D.C.	2	1 700	3 630	404	5 734
Banque africaine de développement, mai 2014	4	Johannesburg (Afrique du Sud)	3	35 670	3 156	606	39 432
Banque africaine de développement, mai 2015	4	Johannesburg (Afrique du Sud)	3	35 670	3 156	606	39 432
Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, septembre 2014	5	Genève	2	3 080	3 980	404	7 464
Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, septembre 2015	5	Genève	2	3 080	3 980	404	7 464
Sommet afro-arabe	5	Koweït City	2	16 000	1 914	404	18 318
Total				244 440	42 249	6 868	293 557

Abbreviations : BRICS, Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud; CNUCED, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; FMI, Fonds monétaire international; OMC, Organisation mondiale du commerce.